

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MARS 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Charles-Alexandre Hanin.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire a vu le jour à Daigny, département des Ardennes (France), le 7 janvier 1815. Il commença ses études aux collèges de Sedan et de Charleville, et il y remporta les premiers prix; dans le courant du mois de septembre 1837, il vint en Belgique; il se fixa dans la commune d'Humain (Luxembourg belge), et il y fut, bientôt après, employé par M. le sénateur baron de Coppens, qui lui confia l'éducation de ses enfants.

Le 15 mai 1843, il épousa une Belge à Marche, et depuis cette époque il habita cette commune; il est aujourd'hui professeur à l'école primaire supérieure du Gouvernement, qui vient d'y être établi; il s'y fait remarquer par la manière satisfaisante avec laquelle il remplit ses fonctions.

Les pièces du dossier établissent que le sieur Hanin est doué d'une vocation prononcée pour l'instruction, qu'il s'y adonne entièrement, et qu'il ne peut que rendre de précieux services à l'établissement d'instruction auquel il est attaché.

Le pétitionnaire joignant à ces titres une conduite irréprochable, les autorités appuient sa demande.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.